**HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

**DOSSIER DE CANDIDATURE – ED 305**

**Liste détaillée des pièces à fournir :**

[ ]  Copie de diplôme de doctorat ou d’une expérience professionnelle de niveau équivalent

[ ]  Annexe A « Demande d’inscription » comprenant :

* une attestation sur l’honneur précisant qu’aucune autre demande HDR n’a été déposée dans une autre université,
* l’avis circonstancié du directeur de l’unité de recherche,
* la proposition de deux pré-rapporteurs extérieurs.

Important : Les rapporteurs ne doivent pas avoir publié récemment avec le candidat et ne doivent pas avoir travaillé avec lui pendant les 5 dernières années. Ils doivent être titulaires de la HDR.

[ ]  Lettre de motivation pour soutenir l’HDR

[ ]  Pour les candidats extérieurs à l’UPVD, justification du choix de déposer l’HDR à l’UPVD

[ ]  Un curriculum vitae synthétique détaillant les activités en matière d’enseignement, de recherche et les responsabilités scientifiques et administratives

[ ]  Une synthèse des travaux effectués entre 20 et 30 pages, démontrant le caractère original de la recherche réalisée et la capacité à concevoir, diriger et/ou animer un projet de recherche en autonomie. Préciser les expériences d’encadrement et les financements obtenus et/ou la participation à des projets de recherche en détaillant les responsabilités assurées dans ces projets, le cas échéant. Présentation du projet et des orientations de recherche prévus sur les quatre années à venir.

[ ]  Liste des travaux et publications et mise en évidence des réalisations les plus significatives (maximum 5) de l’activité de recherche et en donner un résumé court. Dans la liste des publications, préciser celles co-publiées avec un étudiant de master ou thèse co-encadré.

**A titre indicatif, critères retenus pour une candidature à l’HDR sur la base des recommandations du CNU :**

- Activité d’encadrement (Master, thèse, post-doc) montrant la capacité du candidat à encadrer, diriger des étudiants (activité de formation par la recherche)

- Rayonnement scientifique national et international et implication dans le système universitaire (Comités de Sélection, Conseil d’Université, d’UFR, de laboratoire, etc...), de plus la présentation de conférences invitées sera un plus.

- Être publiant au sens des pratiques de votre discipline (à minima une publication/an dans des journaux internationaux à comité de lecture) :

**Mathématiques** : 10 publications de bon niveau.

**Chimie** : 15/20 publications internationales.

**Biologie** : 15/20 publications internationales référencées dans « the journal of citation report » (JCR), participation régulière à des conférences scientifiques nationales et internationales.

**Physique** : 10 publications internationales et 15 publications dans des conférences internationales avec actes et comité de lecture.

**Géologie** : au moins une publication internationale de Rang A par an en moyenne depuis la soutenance de la thèse, avec maîtrise d’œuvre pour au moins la moitié d’entre elles.

**Océanographie** : justifier d’une activité scientifique dynamique et continue, matérialisée par un nombre important de publications dans des revues internationales à comité de lecture et par la participation régulière à des conférences scientifiques internationales (la présentation de conférences invitées sera un plus).

**STAPS** : Un nombre de 10 à 15 articles dans des revues significatives du champ, publiés en rang utile, peut être considéré comme une base de référence minimale.

**Informatique** : 10 conférences internationales de haute niveau et au moins une moyenne d’une publication par an depuis la soutenance de la thèse.

|  |
| --- |
| **Dossier à déposer auprès du Service Recherche et Valorisation (SRV**) |
| **ED 305**Emilie VEGARAemilie.vegarda@univ-perp.fr04 68 66 17 36 |   |